

Lieu :

Date de la convocation : 08/11/2023

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

2

Membres présents :

7

Nombre de suffrage exprimés

9

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à neuf heures trente, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Bians les Usiers, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	x
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	Excusé
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	x
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	x
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	x
CC Plateau de Frasné et Val du Dugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Secrétaire de séance : Christian VALLET

1. Approbation PV du 11 octobre 2023	2
2. Acquisitions foncières	2
3. Consultation travaux 2023 contrat Natura 2000 « Maintien des milieux humides ouverts du site N2000 Dugeon Haut-Doubs ».....	4
3.1 Défrichement manuel de la tourbière du Grand Mourey à Bouverans.....	4
3.2 Pose de clôtures fixes et systèmes d'abreuvement des tourbières de la Corne du Marais à Bouverans et des Lovaux à Bonnevaux.....	5
4. Retour sur l'atelier 2 de l'étude prospective changement climatique.....	6
5. Ressources humaines :	7
5.1 Position de principe sur la prime inflation	7
5.2 Position de principe sur l'octroi de chèques cadeau de fin d'année.....	8
5.3 Modification de la délibération pour la création poste d'Animateur Agro-environnement	8
5.4 Adhésion aux missions complémentaires du Centre de Gestion du Doubs	9
6. Retour réunion du 24 octobre avec la profession agricole	9
7. Questions diverses.....	10

Pour débiter la séance il est proposé de faire un point concernant la montée des eaux, à la suite des fortes précipitations des jours précédents. Cédric BOLE indique que sur le secteur de Morteau, la plaine alluviale du Doubs est complètement inondée mais qu'il n'y a pas de dégâts. Monsieur Jean Claude GRENIER précise que sur le secteur de la Loue, l'eau n'est pas montée autant qu'annoncé, la décrue a déjà commencé, aucun commerce n'a été touché. Au sujet de la digue de Bannans, une surveillance a été mise en place toutes les heures au plus fort de la crue, le niveau maximum d'alerte ayant été atteint (Surveillance par Jean Noel Resch, Adèle Coulombier et les élus de Bannans). Monsieur GRENIER ajoute avoir été contacté par Louis GIROD, Maire de Bannans, qui a remercié l'EPAGE pour son accompagnement.

Pour la Commune de la Rivière Dugeon, monsieur Christian VALLET indique qu'une maison a été inondée, à la sortie du village, dû à des eaux de ruissellement, concernant l'Etang celui-ci a débordé et a atteint le stade de foot.

1. Approbation PV du 11 octobre 2023

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du Bureau syndical du 11 octobre dernier.

Délibération N°BS-2023-42 : Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 11 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Acquisitions foncières

Après divers échanges avec la SAFER, il est proposé d'effectuer plusieurs acquisitions foncières en zone s humides :

CHAFFOIS (32 ares)

- Prix principal : 200€
- Frais d'acqui + stockage + frais SAFER : 636€

Total 836 € HT soit 1 003.2 €TTC



CHAFFOIS (1 ha 02 a)

- Prix principal 1600€
- Frais d'acquisition + stockage + frais SAFER 784€

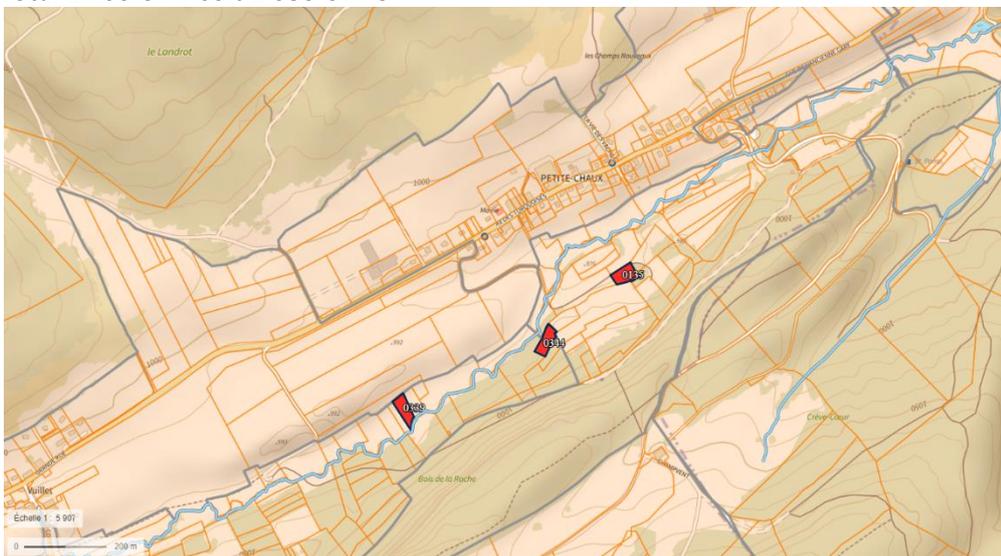
Total 2384 € HT soit 2 860.80€ TTC



PETITE CHAUX (61 a 10 ca)

- Prix principal 800€
- Frais d'acquisition + stockage (0€ car revente très rapide) + frais SAFER :600 €

Total 1 400 € HT soit 1 680 € TTC



Pour les 3 dossiers cela représente un montant 4620 € HT soit 5544€ TTC auxquels s'ajouteront les frais de notaire.

Monsieur Jean-Claude GRENIER s'interroge concernant les règles de calcul des frais appliqué par la SAFER, Monsieur THEVENET indique qu'une part des frais est forfaitaire et l'autre au % des montant d'acquisition. Il vérifiera dans la convention avec la SAFER et un retour sera fait aux membres du bureau.

L'exposé étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'acquisition des parcelles citées ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document relatif à l'achat

Monsieur THEVENET indique qu'il a rencontré la SAFER avec Monsieur KNAEBEL Benjamin, chargé de mission sur l'antenne Loue, dans le cadre de trois dossiers d'animation foncière, pour les projets de restauration des ruisseaux de Liesle, du Bief noir et du Lizon supérieur. Concernant le dernier dossier, une rencontre avec la SAFER du Jura est prévue dans les semaines à venir.

Monsieur Christian VALLET signale avoir été contacté par certains agriculteurs, en effet ceux-ci ont été destinataires d'un courrier de la DDT les alertant concernant les zones de marais déclarés dans leur PAC mais non exploitées. Monsieur THEVENET confirme et précise que d'après la DDT la grande majorité des agriculteurs destinataires de ce courrier ont fait le nécessaire pour mettre à jour leur déclaration PAC, en retirant les parcelles des haut marais (cœur de tourbières). Quelques agriculteurs sont plus réticents.

Madame Béatrix LOIZON demande qu'une rencontre sur le terrain avec le nouveau Directeur de la DDT soit organisée.

3. Consultation travaux 2023 contrat Natura 2000 « Maintien des milieux humides ouverts du site N2000 Drugeon Haut-Doubs »

3.1 Défrichage manuel de la tourbière du Grand Mourey à Bouverans

Ce chantier est réalisé dans le cadre du contrat Natura 2000 de « Maintien des milieux humides ouverts du site Natura 2000 des Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs » et concerne l'îlot de gestion n°35.

L'objectif du chantier est de maintenir un milieu favorable aux espèces faunistiques et floristiques inféodées aux milieux ouverts et semi-ouverts. Pour atteindre cet objectif, le chantier consiste à défricher manuellement la zone sensible et à disposer les rémanents en tas sur site. Le précédent chantier de ce type sur cette tourbière a eu lieu en 2017.

Un montant de 15912 € est inscrit au budget 2023

Critères de jugements des offres indiqués dans le règlement de consultation :

Critère	Pondération
1 / Prix	70%
2 / Technique	30 %

Six entreprises ont été consultées, trois ont déposé une offre :

- Laurent Mathieu pour un montant de 11 880 € TTC
- France Clôture Environnement (FCE) pour un montant de 37 200 € TTC
- Coulet Travaux Forestier (CTF) : 21 120 € TTC

Ordre	Candidat	Note Prix	Rang prix	Note Technique	Rang technique	Note finale	Rang final
1	Laurent Mathieu	70,00%	1	9,00%	3	79,00%	1
2	FCE	22,35%	3	30,00%	1	52,35%	3
3	CTF	39,38%	2	15,00%	2	54,38%	2

L'offre de Laurent Mathieu apparait comme la plus avantageuse.

L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'offre de l'entreprise Laurent Mathieu pour un montant de 11 880 € TTC
- Autorise le Président à engager les travaux et tout document permettant l'engagement de cette opération

3.2 Pose de clôtures fixes et systèmes d'abreuvement des tourbières de la Corne du Marais à Bouverans et des Lovaux à Bonnevaux

Le chantier consiste en la fourniture et pose d'enclos de pâturage et de système d'abreuvement dans deux marais tourbeux, milieux sensibles peu accessibles, fragiles et peu portants, dans un espace réglementé par l'arrêté de protection de biotope « bassin du Drugeon » et site Natura 2000 « Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs ». Celui-ci est réalisé dans le cadre du contrat Natura 2000 de « Maintien des milieux humides ouverts » du site Natura 2000 dont l'objectif est de maintenir un milieu favorable aux espèces faunistiques et floristiques inféodées aux milieux humides ouverts et semi-ouverts. Le chantier concerne les îlots de gestion n° 61 et n°36.

Dans le marais des Lovaux à Bonnevaux, des travaux de reméandrement du Drugeon ont été terminés en 2021. La pose d'un système d'abreuvement a pour objectif de limiter le piétinement des berges par les animaux en proposant un point d'eau facile d'accès, éloigné du cours d'eau.

Dans le marais de la Corne du Marais, des travaux de restauration de la tourbière ont été menés en 2018. Un nouvel enclos de pâturage est mis en place afin de gérer la pousse de la végétation sur cette zone humide. La pose d'un système d'abreuvement permettra de limiter le piétinement dans les mares tourbeuses.

Un budget de 48265 € (comprenant d'autres travaux qui ne seront pas réalisés en 2023) est inscrit au budget 2023

Critères de jugements des offres indiqués dans le règlement de consultation :

Critère	Pondération
1 / Prix	70%
2 / Technique	30 %

Quatre entreprises ont été consultées, seulement deux ont déposé une offre :

- France Clôture Environnement (FCE) pour un montant de 33 009,60 € TTC
- Coulet Travaux Forestier (CTF) : 33 624,00 € TTC

Ordre	Candidat	Note Prix	Rang prix	Note Technique	Rang technique	Note finale	Rang final
1	FCE	70,00%	1	30,00%	1	100,00%	1
2	CTF	68,72%	2	28,13%	2	96,85%	2

L'offre de FCE apparait comme la plus avantageuse.

L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'offre de l'entreprise FCE pour un montant de 33 009,60 € TTC
- Autorise le Président à engager les travaux et tout document permettant l'engagement de cette opération

Monsieur DORNIER s'interroge concernant l'entretien des clôtures installées, revient-il aux exploitants, Monsieur THEVENET lui indique que celui-ci est réalisé par Michel SAURET, Technicien Milieux Naturels, qui a des heures financées dans le cadre du contrat N2000.

4. Retour sur l'atelier 2 de l'étude prospective changement climatique

35 personnes étaient présentes à ce 2^{ème} atelier, ce qui est beaucoup moins que le nombre de personnes invitées (environ 120). La tenue d'une réunion sur une journée complète est sans doute une des raisons à la faible présence et la période était également très chargée en réunions.

Néanmoins, hormis le secteur touristique très peu représenté (seuls des gestionnaires de base de canoé sur la Loue étaient présents) les autres secteurs (AEP, Agriculture, Environnement) étaient suffisamment présents pour que les débats soient constructifs et produisent des éléments intéressants pour la suite.

Différents types d'action ont été évoqués :

Des solutions de gestion de l'offre en eau : stockages agricoles, individuels, restauration de zones humides, transferts d'eau à réfléchir pour sécuriser à terme les communes encore isolées et les grandes zones de production entre elles.

Des solutions de gestion de la demande : économies d'eau, diminution cheptel bovins, limitation augmentation de la population du haut doubs, rendements réseaux...

Des solutions plutôt liées à la gouvernance : tarification incitative/sociale, enjeu de disposer d'espaces de discussion communaux (gestion du remplissage et de l'usage des citernes en période de crise) supra communaux et supra intercommunaux pour définir une stratégie d'interconnexion et de secours, enjeu d'accélérer le transfert de compétences...

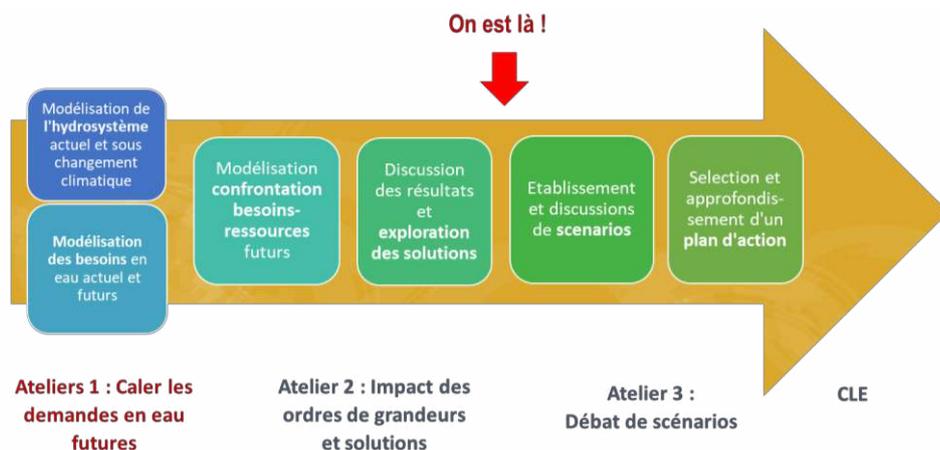
Des actions de connaissance à mener : mieux comprendre les relations entre prélèvements dans les nappes et effets sur milieux (cours d'eau/zones humides). Ex de l'étude déjà lancée dans le cadre du LIFE Climat sur nappe à Bannans + intérêt à mieux comprendre fonctionnement de la nappe de l'Arlier pour anticiper sur ses capacités à produire plus ou pas à l'horizon 2050 et impacts sur les milieux. Actions de connaissance sur les ressources karstiques majeures (productivité, taux de renouvellement, risque ou à pas à les exploiter dans le futur...). Anticiper les évolutions des activités touristiques impactées (kayak, baignade, navettes saut du doubs...).

Des actions à mener pour adapter les niveaux de rejets (assainissement, agriculture) dans les milieux du fait de la diminution des capacités de dilution des cours d'eau, surtout dans le haut Doubs.

Un Travail important sur les interconnexions est à réaliser, de plus il apparait nécessaire de travailler ensemble de ne plus réfléchir seulement en communauté de communes, mais plus à l'échelle du territoire.

Monsieur Cédric BOLE indique avoir sollicité la DDT, au sujet des disparités entre les territoires.

Suite de l'étude :



Le bureau d'étude va maintenant travailler, avec l'appui de l'équipe d'animation de l'EPAGE à l'établissement de scénarios d'actions pré chiffrées qui seront présentées et discutées lors du dernier atelier qui devrait avoir lieu en début d'année 2024 (début février sans doute).

5. Ressources humaines :

5.1 Position de principe sur la prime inflation

Christian VALLET indique les collectivités qui souhaitent amortir le choc de l'inflation sur le pouvoir d'achat de leurs agents peuvent leur verser une prime forfaitaire, à l'instar de ce qui s'applique dans les fonctions publiques d'État et hospitalière. Le décret organisant le versement d'une prime exceptionnelle aux agents des collectivités locales a été publié mercredi 1er novembre au Journal Officiel.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3.250 euros par mois).

Contrairement aux 2 autres fonctions publiques, le versement de la prime est facultatif et son montant est laissé à la discrétion des employeurs. L'organe délibérant de la collectivité qui souhaite instaurer cette prime détermine son montant, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers. Les montants pouvant être alloués varient ainsi de 800 euros (pour les agents dont la rémunération est d'au plus 23.700 euros sur la période de référence) et 300 euros (pour les agents dont la rémunération est comprise entre 33.601 euros et 39.000 euros) Les collectivités peuvent la verser en une ou plusieurs fois.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des montants prévisionnels dans l'hypothèse d'un versement à la hauteur des plafonds indiqués ci-dessus.

	Salaires bruts de juillet 2022 à juin 2023	Début de contrat si après 1/07/2022	Tps de travail lissé sur la période	Tranche prime	Montant de la prime au prorata du temps de travail
Agent 1	26 344,81 €		2 mois congé parental + 4 mois 80% + 6 mois 100%	700,00 €	549,90 €
Agent 2	19 935,50 €	12/09/2022	100%	800,00 €	642,22 €
Agent 3	37 397,00 €		100%	300,00 €	300,00 €
Agent 4	41 126,70 €		100%	- €	- €
Agent 5	23 218,61 €		80%	800,00 €	685,36 €
Agent 6	26 991,95 €		80%	700,00 €	599,69 €
Agent 7	32 299,78 €		100%	350,00 €	350,00 €
Agent 8	26 579,19 €		100%	700,00 €	700,00 €
Agent 9	25 242,22 €	05/09/2022	100%	700,00 €	575,56 €
Agent 10	27 511,98 €		Temps plein et 2 mois 80 %	600,00 €	585,67 €
Agent 11	48 797,29 €		100%	- €	- €
Agent 12	30 420,94 €		100%	500,00 €	500,00 €
Agent 13	41 338,83 €		100%	- €	- €
Agent 14	27 001,92 €		80%	600,00 €	514,02 €
Agent 15	23 393,29 €		80%	800,00 €	685,36 €
			TOTAL		5 302,10 €

Monsieur Jean-Claude GRENIER indique que pour la CC Loue Lison, un questionnaire avec l'ensemble des élus a eu lieu, par rapport aux autres collectivités dont ils ont la responsabilité, avec une position favorable. Une réflexion pour un versement en plusieurs fois est en cours.

Monsieur Christian VALLET indique que cela permet d'avoir des avantages supplémentaires dans le cadre des recrutements.

Monsieur Cédric BOLE confirme qu'un vrai besoin d'être compétitif est présent, en revanche le manque d'anticipation, comme cette prime qui vient de sortir, rend les prévisions budgétaires compliquées. En revanche, avec l'annonce de l'augmentation des 5 points pour 2024, cela permet d'avoir une visualisation budgétaire plus proche du réel.

Monsieur Claude LIETTA souligne qu'il faut que chacun intègre que cette prime est versée momentanément, mais n'est pas un acquis.

A l'unanimité, les membres du bureau donnent leur accord pour délibérer à ce sujet lors du prochain comité Syndical.

5.2 Position de principe sur l'octroi de chèques cadeau de fin d'année

Actuellement l'action sociale au sein de l'EPAGE est assurée par le CNAS.

Pour Noël, le CNAS propose seulement un chèque cadeau de 30 € aux enfants de moins de 10 ans.

Aucun autre avantage n'est proposé.

Au vu de la taille restreinte de l'Equipe de l'EPAGE HDHL, il pourrait être proposé d'offrir un bon cadeau de **50 € par agent** et **30 € par enfant de plus de 10 ans et de moins de 16 ans** à l'occasion de fêtes de fin d'année. Ces bons cadeaux se présentent sous la forme d'une carte cadeau du même type que les tickets restaurants rechargeable chaque année et exonérée de charge pour l'EPAGE.

Le coût pour cette fin d'année 2023 serait de 610 €.

Un tour de table est réalisé, avec une majorité favorable, Monsieur Jean Claude GRENIER s'abstient tout comme Madame Béatrix LOIZON qui est favorable uniquement pour les enfants.

Monsieur Jean-Claude GRENIER demande qu'un tableau récapitulatif des avantages sociaux mis en place soit réalisé et transmis aux membres du Bureau.

A la majorité, les membres du bureau donnent leur accord pour délibérer à ce sujet lors du prochain comité Syndical.

5.3 Modification de la délibération pour la création poste d'Animateur Agro-environnement

Le poste d'animateur Agro-environnement étant finançable pour 2 ans par la Région au titre de la politique Natura 2000, il convient de modifier la délibération. En effet il s'agissait d'un accroissement temporaire d'activité d'une durée d'un an maximum.

Il convient donc de délibérer lors du prochain comité syndical en rappelant (modifiant) la délibération 2023.06 du 23/02/2023 pour créer un poste d'Animateur Agro-environnement en Contrat de projet pour 2 ans.

5.4 Adhésion aux missions complémentaires du Centre de Gestion du Doubs

Le centre de Gestion du Doubs revoit ses conditions d'adhésion à ses missions complémentaires. Le taux de cotisation global pour ces missions complémentaires actuellement de 1,96% de la masse salariale augmente à compter du 01/01/2024 à 2,06%.

Il conviendra donc de délibérer lors du prochain comité pour adhérer à nouveau à ces missions complémentaires.

Une convention cadre est également à signer par le Président.

6. Retour réunion du 24 octobre avec la profession agricole

Monsieur Aurélien Dornier indique qu'une réunion avec la profession agricole a eu lieu le 24 octobre, étaient présents pour l'EPAGE : Philippe Alpy, Béatrix Loizon, Jean Claude Grenier, Aurélien Dornier, Cyril Thevenet et Maud Le Nagard et pour la profession agricole : la chambre d'agriculture, les Jeunes Agriculteur, la FDSEA, le CIGC

L'objectif initial de cette rencontre, sollicitée par la profession agricole, était de faire le point sur l'étude flux admissible qui vise à définir les flux maxima d'azote et de phosphore que peuvent accepter les cours d'eau du bassin versant, en lien avec les phénomènes d'eutrophisation puis de définir des objectifs de réduction des flux actuels apportés (par les différentes activités humaines : assainissement, agriculture, agro-alimentaire...).

Au regard des concentrations maximales proposées par les scientifiques en bureau de la CLE, la profession agricole qui constate que l'on a aujourd'hui dans les cours d'eau des concentrations 3 à 5 fois plus élevées, est inquiète de la suite.

Les chiffres annoncés, pour l'azote notamment, leur semblent extrêmement bas et reflètent des situations sans occupation humaine du territoire.

Il a été rappelé que ce travail sur les flux admissible allait se faire en concertation avec tous les acteurs et que la CLE qui devra in fine se prononcer sur les objectifs à atteindre devra trouver un consensus sur des objectifs atteignables.

Par ailleurs, le travail conduit actuellement dans le cadre du programme Nutrikarst apporte déjà des pistes sur les pratiques à risque et devrait apporter des éléments pragmatiques sur des pistes d'amélioration dans les prochains mois. L'EPAGE qui pilote l'étude flux admissible compte bien s'appuyer sur ce travail qui prévoit par ailleurs des temps de co-construction des actions, sur le bassin versant de la Loue.

Il est prévu qu'un groupe de travail soit mis en place, associant la profession agricole (chambre d'agriculture, FRCL....) afin de bien caler la méthodologie et l'articulation avec le programme Nutrikarst.

Des échanges plus politiques avec l'EPAGE seront également à prévoir régulièrement au fur et à mesure du travail sur les flux admissibles et mais également plus largement sur les relations avec le monde agricole.

7. Questions diverses

Prochaines réunions :

- COPIL LIFE Climat : 21/11 à 14h à la DREAL à Besançon : présence B Loizon et C Lietta
- COPIL 1 étude Jougnena : 27/11 à 14h à Jougne
- Conférence maires CCLL : 27/11 à 19h à Ornans : présence C Thevenet (et P Alpy ?)
- Congrès Association Nationale Elus Bassins, rencontre présidents CLE : 29/30-11 à Nancy : présence P Alpy et C Thevenet
- COPIL final rendu modélisation hydraulique étude Doubs : 29/11 à 18h00 à Doubs

Monsieur le Président indique que la Commune d'Ornans a réalisé plusieurs événements dans le cadre de « L'année de la Loue », or l'EPAGE n'a pas forcément été associé, notamment dans le cadre de la Table rond « L'avenir de la Loue et ses enjeux » pour lequel les élus et les agents ont eu connaissance via les réseaux sociaux. Il est décidé de rédiger un courrier à la Commune d'Ornans pour leur demander un temps d'échange.

Monsieur Jean-Claude GRENIER souhaite évoquer le courrier rédigé par le Département envoyé à l'Etat pour le barrage ; il est souhaitable que la demande soit traitée assez rapidement par l'Etat, que le dossier puisse avancer.

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY

